ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision

Question écrite n° 105382

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le projet de fusion entre France 24 et RFI. Entamé depuis la fin de l'année 2010, programmée pour la fin du mois de mars 2011, le conseil d'administration extraordinaire de l'Audiovisuel extérieur français (AEF), qui devait, jeudi 31 mars après-midi, valider la fusion France 24-RFI et notamment l'étape préalable du déménagement de RFI dans le siège commun aux deux entités, n'a pas eu lieu. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer pourquoi ce conseil d'administration a été annulé et à quelle date il est reporté.

Texte de la réponse

Le conseil d'administration extraordinaire de la société holding, audiovisuel extérieur de la France (AEF), prévu le 31 mars dernier comprenait notamment à l'ordre du jour l'approbation du projet de prise à bail de RFI de l'immeuble d'Issy-les-Moulineaux, immeuble contigu à France 24. Pour mémoire, dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel extérieur de la France, ce déménagement constitue une étape clé du rapprochement des différentes sociétés. Les négociations menées entre AEF et le bailleur, Crédit suisse Asset Management, n'étant pas finalisées, il a été décidé de reporter ce conseil d'administration extraordinaire. Suite à ce décalage, les négociations entre AEF et le Crédit suisse ont repris. Le conseil d'administration extraordinaire s'est tenu, quelques jours plus tard, le 11 avril dernier et le projet de prise à bail a été approuvé.

Données clés

Auteur : M. Christian Eckert
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 105382
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3812
Réponse publiée le : 26 juillet 2011, page 8110